

Compte rendu SOMMAIRE**SÉANCE du Conseil Municipal****Du 28 Janvier 2016****CR-CM N° 01-2016**

Le Conseil Municipal de Saint Jean de Sixt dûment convoqué le 21 janvier 2016 s'est réuni dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Pierre RECOUR, Maire.**

Présents : MM. Didier LATHUILLE, Yvette FAVRE-LORRAINE, Alain LEVET, Claudine MORAND GOY, Jean-Paul BARNIER, Corrine BESCHE, Dominique ANTHOINE, Flavie PESSEY, Michel CONTAT, Jean-François TOCHON-FERDOLLET, Odile LARUAZ, Éric TOFFOLI, Lorène LARUAZ, Dominique MASSON formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

Absent :

Le Conseil Municipal**Approbation du compte rendu précédent :**

- Approuve le compte rendu de la séance du 17 décembre 2015.

Décisions du Maire :

- **N° 16/001** : Marché de travaux pour l'alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées – travaux divers, programme 2015 avec l'entreprise LATHUILLE Frères pour un montant de 265.837 € HT ;
- **N° 16/002** : Marché de service pour l'entretien et la maintenance des alarmes du groupe scolaire avec la société ALTELEC pour un montant annuel de 1.226,11 €

Constitution d'un groupement de commandes - Marché à bons de commandes pour la fourniture de carburant et combustible;

- décide l'adhésion de la commune à ce groupement de commande auxquels participent les communes de La Clusaz, le Grand-Bornand, Manigod, Thônes et Entremont ;
- approuve la désignation de la commune de La Clusaz comme coordinateur de ce groupement de commandes ;
- approuve les termes de la convention constitutive du groupement.
- autorise le Maire à signer ladite convention
- approuve le lancement de la procédure par voie d'appel d'offres ouvert ;
- autorise le Maire à signer le marché et les pièces afférentes.

Adhésion au groupement de commande - Installation d'un système de vidéo protection

- Sur les recommandations de la Préfecture pour la mise en œuvre d'un dispositif de vidéo protection dans certaines communes de l'arrondissement d'Annecy, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'adhésion de la commune de St Jean de Sixt au groupement de commande regroupant les communes concernées, pour la fourniture, l'installation et la maintenance sur 3 ans d'un système de vidéo protection sur la commune, qui serait implanté au niveau du rond-point, selon les préconisations de la Préfecture et de la Gendarmerie. Il est précisé que ce projet bénéficie du soutien de l'Etat et que les équipements nécessaires seraient financés à hauteur de 50 % par le biais de la DETR ;

- Après avoir délibéré sur le sujet, sur le principe même de la vidéo surveillance, sur le financement par la commune, sur la question de savoir si ce dispositif est obligatoire ou seulement recommandé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - Décide l'adhésion de la commune de St Jean de Sixt au groupement de commandes coordonné par la commune de Menthon-St-Bernard, pour la fourniture, l'installation et la maintenance sur 3 ans d'un système de vidéo protection avec les 21 communes concernées ;
 - Précise que la commune de St Jean de Sixt étant concernée par l'installation de deux caméras sur son territoire dont les emplacements sont définis, ne souhaite pas adhérer au groupement de commandes pour le choix d'un bureau d'études chargé d'établir un cahier des charges d'une consultation pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéo protection.
 - Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
 - Donne tout pouvoir au coordonnateur du groupement, Monsieur le Maire de Menthon-St-Bernard, pour assurer ses missions et notamment établir les dossiers de demande de subvention ;
 - Elit Monsieur Pierre RECOUR titulaire et Monsieur Alain LEVET suppléant, pour représenter la commune au sein de la commission d'appel d'offres mise en place par le coordonnateur

Convention financière avec le Conseil Départemental – Dégâts suite aux intempéries du week-end du 1^{er} mai 2015 :

- suite aux importantes précipitations survenues du 30 avril au 3 mai 2015 et la catastrophe qui s'en est suivie, la commune sollicite l'aide exceptionnelle du Département de la Haute Savoie, afin de remettre en état et de sécuriser les tronçons de voirie ayant subis d'importants dégâts. L'aide financière apportée par le Département, en levant certaines difficultés de trésorerie permettra l'accomplissement des travaux rendus nécessaires par cet épisode climatique exceptionnel.
- Pour ce faire, le Conseil Départemental accorde une subvention de 10 % d'une dépense subventionnable de 66.888 € HT ; le montant prévisionnel total de la subvention s'élève donc à 6.688,80 € ;
- Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental déterminant les modalités de versement d'une aide exceptionnelle allouée à la Commune.

RD 909 – Aménagement d'un tourne à gauche avec la VC4 au lieudit « Les Sixt » Convention de financement :

- Autorise le maire à signer une convention ayant pour objet de définir les modalités de financement entre le Département et la commune pour l'aménagement d'un tourne à gauche avec la VC 4 sur la RD 909 au lieudit « les Sixt » ;
- Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 188.398,49 € TTC dont :
 - 42.690,03 € à la charge du Département
 - 145.708,46 € à la charge de la Commune

Convention et avenant portant soutien à la lecture publique sur le territoire communal :

- Autorise le Maire à signer la convention et son avenant ayant pour objet de définir les conditions de collaboration entre l'Assemblée des Pays de Savoie et la commune en vue du développement de la lecture publique sur le territoire communal par la création, l'aménagement et l'animation d'une bibliothèque ainsi que de déterminer les « objectifs d'amélioration » afin de favoriser de nouvelles actions structurantes et d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers.

Marchés publics - Charte d'orientation pour le choix de l'offre économique la plus avantageuse et la détection des offres anormalement basses

- Autorise le Maire à signer avec la Fédération du bâtiment et des travaux publics de Haute-Savoie (BTP 74) une charte d'orientation afin de procéder à l'intégration dans le règlement de la consultation de ses marchés de travaux d'un outil permettant :
 - la détermination puis l'identification des offres anormalement basses aux fins de les éliminer
 - le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse à partir de critères objectifs et pondérés.

Convention de mise à disposition d'un terrain à l'entreprise L. PERILLAT :

- Décide de prolonger le bail de location d'un terrain de 6000 m² situé dans la ZA des Mésers (parcelle A3675) à l'entreprise L.PERILLAT afin d'entreposer temporairement du gravier, cailloux, blocs et terre végétale jusqu'au 30 avril 2016. A cette date, la route d'accès devra être remise en état au frais du locataire, dans son intégralité, suivant le devis établi par la Société COLAS Rhône-Alpes.
- Fixe le montant du loyer à 1.500 € par mois.

Vente terrain ZA Les Mésers :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la candidature du groupement d'entreprises Roger MERMILLOD Electricité – Menuiserie Gérard PERILLAT a été retenue pour la vente d'un terrain de 3000 m² situé dans la ZA des Mésers moyennant un prix de 65,00 € HT le m².

Urbanisme – Instauration d'un périmètre d'étude au lieudit « Le Crêt » :

- Compte tenu de son emplacement, du potentiel touristique que représente « Le Crêt » de Saint Jean de Sixt, et de l'état d'abandon de l'ancien centre de vacances des ELFES. Le Conseil Municipal décide d'engager une réflexion sur une évolution maîtrisée de ce secteur
- Cette réflexion pourrait être menée dans le cadre d'une étude qui permettrait :
 - de définir des équipements publics ou autres
 - de définir des outils de maîtrise de programmation tout en essayant de contenir la pression foncière
 - de définir et mettre en place des outils d'aménagement et de financement adaptés (dossier UTN par exemple)
 - En conséquence, et afin de ne pas compromettre la faisabilité de ce projet, d'une part, et de ne pas rendre plus onéreux sa réalisation, d'autre part, il s'avère nécessaire d'instaurer un périmètre d'étude au sens de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme.
 - Cette disposition permettra à la collectivité d'opposer, le cas échéant, un sursis à statuer aux demandes de constructions, d'autorisations de travaux, ou d'installations qui pourraient porter préjudice à la mise en œuvre du projet envisagé.

Education – Projet de PEDT :

- Approuve la convention ayant pour objet le projet éducatif de territoire – dénommée PEDT.
- Ce projet détermine le cadre dans lequel peuvent être organisées des activités périscolaires au moins pour les enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire, prolongeant le service public de l'éducation et en complémentarité avec lui sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'Etat.

Finances – Fixation tarifs prestations de service :

- Fixe comme suit, les tarifs des prestations de service 2016 effectués par les services de la Mairie :
 - Plastification document A4 : 2.00 €
 - Plastification document A3 : 3.00 €
 - Reliure document : 2.00 €

Finances – Demande de subvention travaux eau et assainissement 2015 auprès du SMDEA et de l'Agence de l'Eau

- Suite aux résultats de l'appel d'offres lancé en vue de la réalisation d'un programme de travaux en eau et assainissement, il convient de redéposer un nouveau dossier de demande de subventions auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA) et auprès de l'Agence de l'Eau ;
- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches utiles afin de pouvoir obtenir des subventions au taux le plus important

Finances – Demande de subvention travaux eau et assainissement 2015 auprès de la Préfecture (DETR)

- Suite aux résultats de l'appel d'offres lancé en vue de la réalisation d'un programme de travaux en eau et assainissement, il convient de redéposer un nouveau dossier de demande de subventions auprès la Préfecture afin d'obtenir un financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches utiles afin de pouvoir obtenir un financement au titre de la DETR

Finances – Fixation d'un seuil pour le rattachement des charges et des produits à l'exercice concerné

- Décide de fixer le seuil minimum de rattachement des charges et des produits à 1000 € pour les budgets annexes eau, assainissement et remontées mécaniques.

Personnel – Tableau des effectifs 2016 :

- Fixe pour 2016 les effectifs des emplois communaux permanents à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services communaux.
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et grades susvisés ainsi que les charges sociales et impôts s'y rapportant sont inscrits aux budgets de l'exercice en cours, (principal et remontées mécaniques) aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Bois et Forêts – Programme d'actions 2016 :

- Approuve le programme de travaux patrimoniaux en forêt communale proposé par l'ONF pour l'année 2016
 - travaux d'entretien : 7.910,00 € HT
 - travaux d'investissement : 2.450,00 € HT

Questions diverses :

Camions aménagés – Camping le Crêt

- Monsieur le Maire fait le compte rendu de ses différentes démarches auprès des autorités compétentes afin de faire partir les camions aménagés qui stationnent illégalement sur le camping du Crêt.
- il expose que suite au courrier du Préfet, concernant le stationnement de ces camions occupés par des saisonniers, il pourrait être envisagé une tolérance pour la saison d'hiver à la condition que ces véhicules remplissent les règles de sécurité.
- Une location pourrait être demandée de l'ordre de 150 € par mois et par véhicule avec un dépôt de garantie de 600 € et l'obligation de quitter les lieux dès la fin de la saison d'hiver

A 22h20, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance

Prochaine séance du Conseil Municipal, le jeudi 25 février 2016 à 20h30

Le Maire
Pierre RECOUR